PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993 **Siège social :** Avenue Mohamed V -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020, AMEN PREMIERE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du vendredi 29 mai 2020 un dividende de 5,838 dinars par action.

Ce dividende est payable aux guichets d'AMEN BANK.